



**FORMATION SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DU DEPARTEMENT DES YVELINES**

EXTRAORDINAIRE

*** * * * ***

Séance du 20 février 2025

À 10 heures

**Hôtel du Département
Salle Catinat**

*** * * * ***

PROCES-VERBAL

Le 20 février 2025 à 10 heures, la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) du Département des Yvelines s'est réunie sous la présidence de Mme Laurence BOULARAN, Conseillère Départementale, désignée par la Présidente excusée, Mme Josette JEAN.

Représentants de la Collectivité

Mme Laurence BOULARAN, *membre titulaire*
Mme Marie Diane PICOT, *membre titulaire*
Mme Sandra BAS, *membre suppléant*
M. Rodolphe DONTENWILL, *membre suppléant*
M. Benoit GARS, *membre suppléant*

Représentants du personnel

Syndicat CFDT

Mme Stéphanie PREVOST, *membre titulaire*
M. José CABRAL, *membre suppléant avec voix délibérative*

Syndicat SNT CFE-CGC

M. Pascal LAFOREST, *membre titulaire*
Mme Sylviane GOUAISLIN, *membre titulaire*

Syndicat CGT

M. Tristan FOURNET, *membre titulaire*
Mme Sonia OUACEL, *membre titulaire*
M. Luc DEMAZIERE, *membre titulaire*
Mme Magalie LECALVE, *membre suppléant avec voix délibérative*
Madame Nathalie VERNIERE, *membre suppléant avec voix délibérative*

Syndicat FA-FPT

M. Rémi JUBLIN, *membre suppléant avec voix délibérative*

Présents en qualité d'experts

Pour la Direction des Ressources Humaines

Mme Frédérique GARNIER-TRAMONI, *Responsable du Pôle Relations Individuelles et Collectives au Travail (RICT)*
M Romain LETEIRER, *Responsable du service santé et prévention*
Mme Caroline LE GALLO, *Conseillère en prévention des risques*
Mme Christine GALLAND, *Directrice des Moyens Généraux*
Mme Aurélie FAURE, *Directrice adjointe du Patrimoine Immobilier*
Mme Louise BERSIHAND, *Directrice du TAD de Saint-Quentin*

Membres de droit avec voix consultative

Mme Laurence PIERRET, *Médecin du travail –
Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France*
Mme Gwennaëlle STRAINCHAMPS, *Médecin du travail –
Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France*
Mme Virginie DOUVRY, *Infirmière en santé –
Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France*

Secrétariat administratif :

Mme Virginie GARNIER, *Responsable Cadre et Discipline avec voix consultative*

Après vérification du quorum, la Présidente de la FSSSCT ouvre la séance et invite les membres présents à désigner un secrétaire et un secrétaire adjoint. Sont respectivement désignés Madame Laurence BOULARAN et Monsieur Tristan FOURNET.

I – SITUATION DU SITE D'ELANCOURT – VILLEDIEU ET PLAN D'ACTION MIS EN PLACE EN URGENCE

- Le Directeur Général Adjoint Collèges et Infrastructure fait un bref rappel historique au sujet du bâtiment dont il est question. Il s'agit d'un bâtiment loué à partir de 2018 et acheté en 2020 par le Département, avec un projet de restructuration globale de celui-ci dont l'arbitrage a été pris fin 2022 qui a suspendu cette étude et laissé en stand-by la situation telle qu'elle est connue aujourd'hui. Différentes problématiques incombent au bâtiment, dont principalement le sujet qui intéresse aujourd'hui, mais également des sujets d'ordre fonctionnel lié à la structure de celui-ci. En effet l'absence d'escalier inclusif n'est pas pratique pour les agents qui doivent, soit utiliser l'ascenseur, soit prendre les escaliers d'évacuation. Cela constitue un véritable sujet notamment en termes d'inconfort au quotidien. Ces aménagements seront prioritaires pour la prochaine programmation de travaux. S'agissant des événements des dernières semaines, le dysfonctionnement de la centrale incendie a requis la mise en place de 4 agents de sécurité incendie. Ces mesures compensatoires s'avèrent lourdes financièrement et ne peuvent s'inscrire sur la durée. Le système de sécurité est un système sophistiqué au vu de ce type de bâtiment. Il a été décidé que la fermeture du bâtiment serait plus pertinente que d'engager une réparation.
- La Directrice Adjointe du Patrimoine Immobilier indique qu'il y a eu coordination avec les Directeurs des TAD, la Direction de l'Enfance et la Direction de la Santé concernant les prérequis en termes de contraintes bâtimentaires et de capacité à recevoir les agents. Il existe 5 sites sur Guyancourt, Maurepas, Trappes Elancourt et Plaisir. 3 sites ont été retenus et vont accueillir les services : Plaisir pour la PMI, Maurepas pour l'insertion et Trappes pour les SAS. Les sage-femmes ont été accueillies à Plaisir. Les PEJ, au nombre de 53, ont été répartis entre Maurepas et Plaisir pour le Milieu Ouvert et l'accueil du public. La solution, validée par les responsables de services, n'est pas totalement satisfaisante, même si elle est acceptable compte tenu de la situation. Quatre assistantes maternelles exerçant à Maurepas ont été rapatriées à Rambouillet dans leur TAD de rattachement. Il est à noter que pour l'ensemble des effectifs chacun a son bureau (pas en FlexOffice) et que chaque site dispose à minima de 2 espaces de restauration, ce qui représente des conditions convenables.
- La Directrice des Moyens Généraux apporte une information relative à la répartition de la flotte automobile et à la capacité d'accueil sur les branchements électriques. Maurepas ne disposant pas de prises, accueillera les véhicules thermiques. D'autres véhicules seront rajoutés à Trappes et à Plaisir. Un premier mouvement aura lieu la semaine du 24 février prochain, et sera adapté dans un second temps en fonction des besoins. Les clés seront remises dans l'armoire à clés du TAD. S'agissant du déménagement, celui-ci a démarré à Trappes dès jeudi 20 février et se poursuivra vendredi 21 et lundi 24 février. La consigne est de ne déménager que le strict minimum, un tri en urgence a été opéré, laissant sur place fournitures et équipements divers qui seront destinés à approvisionner d'autres sites.
- La Directrice des Ressources Humaine demande s'il a été attribué une fiche d'atterrissage pour les véhicules.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin répond que les véhicules thermiques atterriront sur les sites ne disposant pas de prises et seront répartis en fonction des besoins.
- La Directrice des Moyens Généraux ajoute que les 2 véhicules de transport dédiés à l'ASE seront parkés sur le site de Trappes pour davantage de sécurité et pour faciliter l'accessibilité.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin informe que l'accueil du public est réparti sur les communes d'Elancourt, de Maurepas, de Coignières et de La Verrière, Elancourt. Elle précise que le site de Trappes est plus accessible car il bénéficie d'une bonne desserte en termes de transports et réseau de bus. Il a déjà accueilli différents services dont la PMI et il est adapté tant à l'accueil physique qu'à l'accueil en bureau. Une étude en collaboration avec les travailleurs sociaux et les chefs d'équipes va permettre de dégager des pistes pour l'accueil du public le plus éloigné, en proposant par exemple un accueil téléphonique. S'agissant de l'Enfance, un nombre important d'accueil se fait sur le site d'Elancourt, même si certaines missions se font également sur les autres sites. L'objectif est d'être au plus proche du public. Une rencontre avec les Maires des communes concernées est d'ores et déjà prévue la semaine du 24 février, afin d'étudier la possibilité de mettre à disposition des bureaux pour les entretiens.

Elle précise que Saint Quentin pratique un accueil immédiat, sans conditions et sans rdv pour lequel il reste à déterminer les besoins des travailleurs qui font de l'accompagnement afin de pouvoir mieux cibler la demande auprès des communes. Un point sera réalisé chaque semaine afin d'ajuster les besoins et répondre à ce qui n'a pas été anticipé auprès des communes. L'élaboration d'une foire aux questions pourrait être utiles.

- La conseillère en Prévention informe que sur le site d'Elancourt, les professionnels remontent beaucoup d'anxiété de la part des agents, liée au caractère brutal de la situation. Sur le site de Maurepas la problématique est liée à un souci d'espace, le site étant petit. Il a été admis que tous ne pourront être sur le site en même temps. Cependant il n'y a pas de crispation et on assiste globalement à un bon accueil de l'insertion par les professionnels.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin confirme que les sites accueillants réservent un bon accueil.
- La Directrice des Ressources Humaines rappelle que la brutalité de la décision a été dictée par la demande de fermeture du bâtiment des pompiers, et ce, malgré les mesures de prévention mises en place avec la sécurité incendie.
- Madame BOULARAN félicite qu'une telle décision ait été prise en amont de la survenue d'un accident. Cet épisode contraignant va obliger les services à étudier de nouvelles possibilités d'organisation, et peut être d'en retenir des points positifs.
- La conseillère en Prévention ajoute qu'une demande a été formulée avec les intervenants pour que les postes ayant besoin d'un aménagement particulier soient conservés sur les sites d'accueil.
- Les représentants de la CGT souhaitent faire la déclaration suivante :

« Avant d'intervenir sur les aspects techniques et organisationnels, nous tenons à évoquer au préalable quelques points :

Nous tenons tout d'abord à saluer l'ensemble des services et des professionnels qui se mobilisent en urgence dans le traitement de cette situation (direction, services supports et logistique, services RH et service prévention). A situation exceptionnelle, exceptionnelle mobilisation.

Nous saluons également l'ensemble du personnel de Trappes, Plaisir et Maurepas, les agents des sites accueillants, qui savent illustrer une nouvelle fois leur faculté d'adaptation et de solidarité entre collègues au service de la population.

Nous tenons enfin, à exprimer notre soutien plein et entier auprès de l'ensemble des professionnels du site d'Elancourt qui subissent avec la brutalité de l'urgence des chamboulements majeurs dans leurs organisations du travail, leur cadre professionnel, avec de potentielles répercussions personnelles pour certains et certaines.

Nous sommes allés sur site ce mardi pour échanger avec les professionnels d'Elancourt.

Nous tenons à souligner que nous avons rencontré plusieurs agents présentant des Risques Psycho-Sociaux. Le vécu est différent selon les agents, cela s'est exprimé de manière différente, en individuelle et/ou collectivement, il a notamment été évoqué des pleurs, monté de diabète, boule au ventre, trouble du sommeil, sentiment d'insécurité... La manifestation d'un mal être était également visible. Il nous semble important de porter cet aspect à votre connaissance en F3SCT.

Concernant les questions relevant de la nécessaire mise en sécurité.

Dans le cadre de notre visite sur site, nous avons également pu échanger avec une professionnelle du SDIS. De ces échanges, conforter par la présentation faite pour ce F3SCT, il en ressort que la dangerosité actuelle du site est clairement établie. Cela ne fait pas débat.

Vous n'aurez de notre part, aucune remise en cause d'avoir activé les principes de sécurité en urgence, bien au contraire.

Les questions de sécurité du personnel et de la population, nous devons en être tous les garants, particulièrement en tant que membre de la F3SCT. Aussi, nous vous remercions pour cette prise en compte active.

Etant de fait dans une réorganisation contrainte - en urgence - qui touche de très nombreux services, plus de 80 agents d'Elancourt et bien au-delà l'ensemble des professionnels des sites concernés il va de soi que tout ne sera pas calibré à l'idéal d'emblée, que toutes les réponses aux problématiques ne seront pas apportées dans l'immédiat.

Nous n'attendons donc pas l'impossible, mais nous attendons un principe partagé :

Que tout soit engagé pour lever à termes les difficultés qui sont d'ores et déjà relevées ainsi que celles qui pourraient apparaître au fil de l'eau. Nous attendons également un regard et un accompagnement bienveillant de l'ensemble du personnel concerné, de la souplesse dans la mise en œuvre des mesures prises et à prendre et de la concertation. Nous notons du reste que cet aspect est d'ores et déjà engagé sur certains aspects et que la volonté de concertation et d'ajustement possibles à venir a été clairement précisé.

Ces grands principes étant posés, nous souhaitons intervenir sur plusieurs points à moins que d'autres organisations syndicales souhaitent également intervenir au préalable ».

- Les représentants de la SNT apprécient la fermeture rapide du site, bien que la rapidité ne soit pas idéale en soi. Ils relatent une visite datant de 2022 lors de laquelle l'absence d'escalier faisait déjà défaut. Ils souhaitent savoir si à terme un retour sur site est prévu ou au contraire une démolition. Ils souhaitent savoir également en quoi a résidé le dysfonctionnement de la centrale. Ils ajoutent que la décision de fermeture, bien que nécessaire, complique la vie des usagers.

- Les représentants de la FA souhaitent également savoir dans quelles circonstances les pompiers ont signalé et demandé la fermeture du bâtiment.

- Le Directeur Général Adjoint Collèges et Infrastructures explique qu'il s'agit d'une centrale de sécurité incendie de catégorie 1, soit différente de celle habituellement utilisée pour les types d'ERP majoritaire sur le Département, mais semblable à celle utilisée par les collèges. Par conséquent, elle n'est pas adaptée et demande une attention particulière. Par ailleurs, elle a présenté des dysfonctionnements ayant nécessité une remise à niveau par le vendeur de l'immeuble, laissant certains éléments non réglés et qui posent un problème aujourd'hui. Les alarmes déclenchées dans les étages se font de manière aléatoire, ce qui nécessite la présence d'agent de sécurité incendie.

Enfin, une étude sur ce bâtiment a déjà été réalisée il y a quelques années pour l'opportunité de le restructurer.

Il précise le 2^{ème} étage n'est pas adapté pour recevoir du public, les escaliers étant destinés à l'évacuation seulement et non pas pour desservir les étages, ce qui n'est pas pratique pour les agents. Il avait été question de les cloisonner afin d'en faire une cage d'escalier normale. La question qui se pose est soit d'être dans une logique de réparation, même si la catégorie de la centrale de sécurité incendie n'est pas cohérente, soit de revoir toute la conception du bâtiment afin de le remettre à niveau, mais dans ce cas il est nécessaire de demander un permis de construire pour effectuer des travaux, et le timing n'est plus le même (plusieurs années).

L'émergence du problème de sécurité et l'évacuation en urgence du bâtiment ont plaidé pour ne pas remettre le bâtiment à niveau. L'avenir du bâtiment est questionné compte tenu de l'ensemble des problématiques qu'il génère. Il indique que le réhabiliter présenterait un coût important et émet l'idée de privilégier une nouvelle implantation ailleurs.

- Les représentants de la SNT souhaitent savoir si c'est la Direction des Bâtiment qui vérifie le fonctionnement de la centrale ou si ce sont les prestataires.

- Le Directeur Général Adjoint Collèges et Infrastructures répond que c'est le prestataire de la sécurité incendie qui est en charge de la vérification du fonctionnement de cette dernière. Selon la catégorie de l'ERP il y a entre 1 et 4 commissions de sécurité incendie qui révisent la centrale. C'est dans le cadre de cette démarche que l'alerte a été donnée.

- Les représentants de la CGT demandent un point de vigilance concernant la présence de prises électriques car certains bureaux ne font état que de 2 prises pour 4 postes, notamment à Maurepas. Concernant les déplacements ils approuvent le principe d'un ajustement au fur et à mesure, ainsi qu'ils l'avaient souhaité.

- Les représentants de la CFDT répondent qu'il est bien prévu que des prises soient ajoutées.

- La Directrice Adjointe du Patrimoine Immobilier confirme que l'ajout de prises est prévu afin d'accueillir les services dans des conditions acceptables. Les emplacements existants vont également être modifiés.

- La Directrice du TAD de Saint Quentin précise qu'une expertise d'usage a été réalisée à cet effet. Cependant l'usage soulèvera peut-être d'autres besoins. L'objectif étant la recherche du bien commun, de manière équitable, ce qui implique une vision globale.

- La Directrice des Moyens Généraux estime à 2.5 le nombre de véhicules à Maurepas, 5 véhicules électriques dont 1 au SAS de Plaisir, 2 au SAS de Guyancourt car ils sont peu utilisés, 2 au SAS Hector Berlioz, 1 véhicule Kangoo à Trappes et 2 véhicules de 9 places sur Hennequin avec armoire à clé sécurisée. Si ces 2 véhicules sont destinés à l'ASE, il sera préférable de les parquer sur un autre TAD car ils ne sont utilisés que pour les vacances. Si tous les véhicules électriques sont stationnés à Maurepas il faudra voir s'il faut ajouter des bornes électriques. Il y en a 4 actuellement.

- La Directrice du TAD de Saint Quentin ajoute qu'une étude va être réalisée avec la Direction de l'Enfance pour connaître les besoins selon l'activité.

- Les représentants de la CGT indiquent que sur le site de Trappes le bureau 11 pour 2 personnes n'est pas visible sur le plan.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin les rassure en indiquant qu'il s'agit de son bureau et que l'ajustement est tout à fait faisable.
- Les représentants de la SNT demandent si le système de sécurité incendie est toujours actif dans le bâtiment désormais déserté, et font part de leur inquiétude relative à la présence des dossiers usagers restés sur le site qu'il faut mettre en sécurité.
- Le Directeur Général Adjoint Collèges et Infrastructures assure que l'alarme et le système de sécurité restent actifs afin de sécuriser le bâtiment, y compris des intrusions.
- La Directrice des Moyens Généraux ajoute qu'il est prévu de déplacer les archives et le mobilier en bon état pour Mermoz 2 et sur d'autres sites.
- Madame BOULARAN demande combien de temps est nécessaire pour déménager.
- La Directrice des Moyens Généraux indique que cela est relatif au budget déménagement. Cela peut aller très vite avec un budget suffisant ou plus lentement si l'option d'une récupération est privilégiée.
- Les représentants de la CGT demandent si les équipes du SDIS seront présentes pendant le déménagement au vu de la présence de personnel, afin de palier à la centrale.
- Le Directeur Général Adjoint Collèges et Infrastructures répond que cela n'est pas nécessaire s'il n'y a pas de public.
- La conseillère en prévention ajoute qu'il est important que les agents ne se rendent plus dans le bâtiment ou tout au moins éviter le plus possible qu'ils s'y rendent.
- La Directrice des Ressources Humaines souhaite que tous les badges d'accès soient désactivés et qu'ils pourront être réactiver au besoin à la demande.
- Les représentants de la CGT indiquent qu'il y a 2 AA PFJ agents d'accueil sur le site de Plaisir alors que leur positionnement avec le reste de l'équipe sur le site de Maurepas serait plus efficient.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin précise que les 2 agents d'accueil travaillent exclusivement en milieu ouvert, cette organisation ayant été privilégiée avec l'accord du Chef de service et l'équipe.
- La Directrice Adjointe du Patrimoine Immobilier ajoute que c'est effectivement ce qui a été transmis lors de l'échange avec le responsable du Pôle Enfance du TAD Saint Quentin.
- La Directrice des Ressources Humaines ajoute que le choix a été dicté par le manque de place.
- La Directrice Adjointe du Patrimoine Immobilier indique que la crainte du milieu ouvert est de se retrouver sans personnel administratif, aussi l'équipe a été reprise dans son entièreté.
- La conseillère en prévention informe que la Classothèque va suivre sur le site de Maurepas.
- La Directrice Adjointe du Patrimoine Immobilier ajoute qu'il y aura une Classothèque à Maurepas et une à Plaisir. Maurepas disposera d'un bureau de débord en plus.
- Les représentants de la CGT signalent que les agents du PFJE se demandent s'il y aura suffisamment d'espaces pour accueillir tous les dossiers. Ils souhaitent qu'une réflexion sur le sujet soit réalisée en collaboration avec l'équipe.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin répond qu'il existe beaucoup d'archives sur le site de Maurepas. Le travail d'archivage va permettre de libérer beaucoup de places, le site disposant de 12 armoires.
- Le Directeur Général Adjoint Collèges et Infrastructures ajoute qu'un travail sur le chemin directeur immobilier est en cours.

- La Directrice du TAD de Saint Quentin ajoute qu'il s'agit d'une réflexion qui engage toutes les activités des Solidarités. Le modèle est voué à évoluer avec une mise en parallèle des métiers et une approche plus globale.
- Les représentants de la CGT demandent s'il est question d'un sujet concernant les directions ou les agents. L'objectif idéal serait de pouvoir réunir à terme le PEJ. Le cloisonnement induit par l'éloignement géographique nuit à l'exercice des missions. Ils demandent si cette perspective est étudiée.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin répond que le PEJE est un ensemble. Le modèle change au niveau de la DGES. Il y a aujourd'hui 20 000 accueils à Trappes et Flancourt, on est dans l'urgence.
- La Directrice Adjointe DPI du Patrimoine Immobilier rappelle que le temps immobilier est un temps qui s'inscrit sur la durée.
- Les représentants de la CGT posent la question de l'accueil, des permanences et la possibilité du travail de manière déssectorisée.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin répond qu'une interrogation fait jour sur la possibilité de faire évoluer cela.
- Le Directeur Général Adjoint Collèges et Infrastructures ajoute qu'un comité de suivi est en place.
- Les représentants de la CGT soulèvent la question du nombre de bureaux accessibles. Les agents ne parviennent pas à réserver des bureaux et qu'ils travaillent à flux tendu.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin indique que la solution la plus rapide est de demander aux communes un palliatif.
- Les représentants de la FA demandent qu'elle soit la résidence administrative des agents.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin informe que la résidence administrative correspond au lieu d'implantation et que concernant l'insertion, la résidence administrative est Maurepas.
- La conseillère en prévention indique que le lieu dans lequel on exerce ne correspond pas forcément à la résidence administrative. La résidence administrative est celle des TAD du point de vue administratif.
- Les représentants de la FA signalent que l'accès à Maurepas présente des difficultés et une insécurité du fait de l'absence de sonnette. Ce n'est pas conçu comme un lieu accueillant du public. Il faudrait qu'il y ait un dispositif (type Juda) à la porte et/ou un interphone.
- Les représentants de la CGT indiquent que la résidence administrative est à Maurepas mais sur le courrier l'adresse ne figure plus.
- Les représentants de la SNT ajoutent que la seule adresse valable est au 2 place André Mignot Versailles.
- Les représentants de la CGT demandent si le changement de lieu de travail peut donner lieu à un aménagement et une souplesse en termes d'horaire, compte tenu de l'impact que cela aura sur les agents. Ils demandent que les professionnels puissent dégager le temps nécessaire à poser les bases de la nouvelle organisation avant de redémarrer à plein l'activité.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin répond que cette question sera étudiée au fur et à mesure. Le premier niveau de réponse consistera à en référer à leur manager de proximité. Si besoin un accompagnement pourra être étudié, en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines. Le SAS de Guyancourt possède de la place et peut constituer une zone de repli si la place vient à manquer ailleurs.
- La Directrice Adjointe DPI précise que ce n'est pas la demande qui a été faite par le chef de service.
- Les représentants de la CGT se soucient du partenaire Arpège.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin répond qu'une solution va être trouvée concernant.
- Les représentants CGT soulignent le besoin de trouver des lieux d'accueil de la population sur Flancourt et demandent où en sont les démarches menées sur ce point.

- La Directrice des Ressources Humaines indique également que la Direction Relation Usagers fait le nécessaire en termes d'information auprès des usagers qui appellent.
- La Directrice du TAD de Saint Quentin ajoute qu'un retour sera fait à la suite des contacts avec les communes et que l'information sera maintenue avec les équipes.
- Les représentants CGT demandent des points d'informations et d'échanges régulier de la collectivité avec les professionnels ainsi qu'avec les représentants du personnel en F3SCT.
- Madame BOULARAN rappelle qu'il sera possible d'en reparler le 13/03/2025.

Ce point a été soumis pour information aux membres de la FSSSCT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h22.

LA VICE -PRESIDENTE DE LA FSSSCT

Madame Laurence BOULARAN



LE SECRETAIRE POUR LES MEMBRES
REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Madame Laurence BOULARAN



LE SECRETAIRE DE LA FSSSCT POUR LES
MEMBRES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Monsieur Tristan FOURNET

